

# Mouthiers sur Boëme Vivre à Boëme

## SOMMAIRE

Le Conseil Municipal du 6 octobre .....	p 2
Concession cimetière.....	p 3
Autonomie fiscale réduite .....	p 3
Jusqu'où les potes iront ? .....	p3
Rencontre avec M.F. MICHAUD .....	p4
Nouveaux horaires de la Poste .....	p 5
Cadastre .....	p5
Bruits de voisinage.....	p 5
Listes électorales.....	p 5
Nommons les voies.....	p 6
MJC . Cinéma "Indigènes" .....	p 7
Concours maisons fleuries.....	p 8
Ateliers d'insertion.....	p 9
Braderie pour la solidarité .....	p 9
FNACA.....	p10
Loto du foot.....	p 10
Assurance maladie.....	p10
Sentiers de la Boëme.....	p 11
Course à pied .....	p11
Etat Civil .....	p12
Agenda novembre-décembre.....	p 12

Bulletin  
d'Information Locale  
édité sous la responsabilité  
du Conseil Municipal  
de Mouthiers sur Boëme

N° 259  
NOVEMBRE  
2006



Remise du trophée régional du meilleur bulletin d'information communale en présence du Préfet, du président du Conseil Général

Photo Beatrice Hardy

## NOUS DÉFENDRONS LES SERVICES PUBLICS

Depuis déjà quelques temps, La POSTE a scindé ses services : le service courrier est ainsi dissocié. Nous avons été informés en juillet dernier qu'à compter du 1er novembre 2006, la levée du courrier sera avancée à 15 H 30' avec dépôt avant 15 H 15'.

Tous les détenteurs de machines à affranchir ne devront pas se contenter d'affranchir au tarif normal pour espérer une distribution optimale à J + 1, ils devront également procéder à 7 tris suivant les destinations ou les formats de courrier !!!

Peut-être devons nous également prochainement aller déposer nous-mêmes les courriers au centre de tri dont nous dépendons !!!

Pour tenir compte de ce nouvel horaire de levée, et après des discussions ardues avec les responsables de la poste, l'ouverture du bureau a été modifiée comme suit :

- le matin de 9 H à 12 H

- l'après midi de 14 H 30 à 17 H, prolongé jusqu'à 18 H le vendredi après midi

La demi heure (12 H - 12 H 30') qui nous semblait très utile pour les clients a été remplacée par les créneaux 14 H 45' - 15 H pour les besoins de la cellule courrier et 17 H - 18 H le vendredi soir.

Ce pour une durée d'environ 6 mois.

Nouvel examen de la situation au printemps 2007 !!!  
FINANCEMENT D'ETAT

Dans le cadre du développement des services en faveur de la famille l'Etat vient d'apporter quelques modifications aux contrats signés entre certaines collectivités et la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF).

Nous venons ainsi d'apprendre que le contrat enfan-

ce de notre collectivité qui bénéficiait d'une aide de la CAF à hauteur de 59,69% sera réduit à terme (soit au 01/01/2008) à 55%.

A l'intérieur même du nouveau contrat, certaines actions ne seront plus éligibles à l'aide, réduisant ainsi de façon plus importante la participation de l'Etat sur le projet global.

Ce contrat date de 1993, année de création de notre crèche familiale, il prévoit une participation de l'Etat sur toutes les dépenses liées aux actions développées dans le cadre du nouveau service.

A la date de la signature, nous avions 9 assistantes maternelles pour 15 places d'accueil,

à ce jour, nous avons 13 assistantes maternelles pour 36 places d'accueil.

Le temps de travail de Madame Anne Marie MARTIGNAC, puéricultrice directrice de la structure a évolué en même temps que le service pour passer d'un temps partiel de 50% en 1993 à un temps partiel de 80% en 2006 ; elle est aidée dans sa tâche d'animation de la crèche depuis cette année par Cécile JULLIEN à raison de 9 H/semaine.

Notre collectivité ne supportait que 40,31% des dépenses nouvelles engendrées par ce service,

Si toutes les actions développées dans ce contrat demeurent éligibles, nous supporterons désormais 45% de la dépense. Nous n'avons pas l'intention de réduire la qualité de ce service, nous devons donc prendre sur nos seules finances locales la réduction de l'aide d'Etat de 4,69%.

Ce constat nous laisse quelque peu sceptiques quant à la réelle volonté du gouvernement d'œuvrer en faveur de la famille.

Le maire  
Cécile FORGERON



## SALLE OMNISPORTS

Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre

La modification du montant prévisionnel des travaux a entraîné une hausse du forfait de rémunération prévu au marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal accepte l'avenant n°2 au marché qui est porté à 95 232,50 euros HT

## Achat terrain

Dès réception du document d'arpentage établi par géomètre, la procédure d'acquisition de terrain pourra se poursuivre.

Consultation initiale des installations gaz et électricité

Une consultation sera lancée auprès des organismes compétents.

## ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal examine les offres des entreprises suivantes consultées pour l'extension du réseau public d'assainissement collectif « route de la Rochandry » :  
-SOGEA : offre reçue après délai

-CANASOUT : 50 050,20 euros HT

-AGUR : 44 551,38 euros HT

La Société AGUR est retenue pour effectuer la fourniture et la pose de canalisations et la construction d'un poste de relevage.

-CIEL sarl : 23 564,00 euros HT

-DELESTRE INDUSTRIE : 15 627,10 euros HT

-M.CHAUVIN : 21 000,00 euros HT

-C.E.M. : 16 602,59 euros HT

L'entreprise DELESTRE est retenue pour effectuer les travaux de chauffage de l'église.

## CIMETIÈRE

Une concession trentenaire non renouvelée sera revendue après réduction des restes y reposant et dépôt de ceux-ci dans l'ossuaire dont la construction devrait avoir lieu en novembre prochain.

## EXTENSION RÉSEAU ÉLECTRIQUE A GERSAC

Suite à une demande de certificat d'urbanisme, le Conseil Municipal demande au SDEGC d'effectuer une extension de réseau par un raccordement long de 78 ml ; la participation financière d'un montant de 1 271,40 euros sera à la charge du pétitionnaire.

## MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Commune

Dépenses fonctionnement

Entretien bâtiments : - 2000

Virement à la section investissement : + 4 100

Recettes de fonctionnement

Subventions autres organismes : + 2 100

Dépenses d'investissement

Modification du POS : + 200

Achat de terrains : + 2 000

Matériel voirie : - 6 907

Tondeuse : + 1 674

Enrouleur arrosage foot : + 5 233

Achat ordinateur : + 2 000

Achat serveur informatique : + 700

Recettes investissement :

Opérations financières : + 4 100

Opérations financières : + 800

Service assainissement

Dépenses investissement

Travaux station d'épuration : + 17 050

Opérations financières : + 3 341

Recettes investissement

Subvention départementale : + 13 825

Subvention Agence de l'Eau : + 3 225

Opérations financières : + 3 341

## LA POSTE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux horaires du bureau de poste de Mouthiers, à compter du 2 novembre 2006 :

Du lundi au jeudi : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures 30 à 17 heures

Le vendredi : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Le samedi : de 9 heures à 12 heures

La levée du courrier s'effectuera à 15 heures 15

## APPELLATION DES RUES

Une réunion de la commission cadre de vie et des membres du Conseil Municipal aura lieu en mairie le 24 novembre prochain concernant l'appellation des rues des secteurs « les rouleaux », « les érableaux », « le rosier », « le taillandier », « le petit guillon »...

## COMMISSION JEUNESSE

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation d'un mur graphe dans le local des randonneurs.

## AUGMENTATION LOYER COMMUNAL

Le loyer communal sis au 55bis, rue de la Boème sera revu à la hausse à compter du 1er novembre 2006, selon l'Indice de Référence des Loyers, à savoir 2,30%

## TRAVAUX COUVERTURE CRÈCHE FAMILIALE

Le Conseil Municipal examine les offres reçues concernant la réfection de la toiture de la crèche familiale :

-Entreprise ARRENOUS : 4 257,40 euros HT

-Entreprise VINCENT : 5 667,48 euros HT

-Entreprise NOMPEX : 4 085,90 euros HT

L'entreprise NOMPEX, mieux disante et assurant un délai d'intervention très rapide, est retenue.

## MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE

Le Conseil Municipal décide de décorer deux mères de famille.

**SACS JAUNES à sortir  
MERCREDI SOIR  
Pour être collectés le  
JEUDI 9 et 23  
dans le bourg et La  
Rochandry,  
JEUDI 2, 16 et 30  
dans les villages**



## CHAUFFAGE ÉGLISE

Le Conseil Municipal examine les offres des entreprises suivantes consultées pour l'installation d'un chauffage électrique à l'église

## CONCESSION PERPÉTUELLE ABANDONNÉE

Même si une concession est dite perpétuelle elle peut être réputée en état d'abandon une fois expiré un délai de trente ans à compter de l'acte de concession.

La procédure prévue ne peut cependant être engagée que dix ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé.

L'état d'abandon est constaté par un procès-verbal dressé par le maire ou son délégué après transport sur les lieux.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires, lorsque le maire a connaissance qu'il en existe encore, sont avisés un mois à l'avance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, du jour et de l'heure auxquels a lieu la constatation.

Ils sont invités à assister à la visite de la concession ou à se faire représenter. Il est éventuellement procédé de même à l'égard des personnes chargées de l'entretien de la concession.

Dans le cas où la résidence des descendants ou successeurs des concessionnaires n'est pas connue, l'avis mentionné ci-dessus est affiché à la mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.

Le maire ou son délégué se rend au cimetière accompagné par le commissaire de police.

Lorsqu'il a connaissance de l'existence de descendants ou successeurs des concessionnaires, le maire leur notifie dans les huit jours copie du procès-verbal et les met en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien.



## Jusqu'où les potes iront !

Il fut un temps, il y a pas très longtemps où la fin octobre se colorait en orange et noir. Difficile de l'affirmer avec certitude mais il semblerait que la fête avait été inventée par la vieille Europe.

Il y a à peine 10 ans, une sorcière bien nommée fut rappelée à régner par les tenants du marketing, trop désœuvrés de faire Toussaint pour rien. Ils tissèrent leur toile, piège à conso-mateurs avides de sensations nouvelles, faisant de tous, le public de la mort aux courses.

Mais si trouille il y eut, elle fut de courte durée.

Car, s'il n'est pas sorcier de lancer une mode, l'initiative ne fait pas de vieux os quand elle manque de sens. Ainsi, le coup de balai a eut lieu : fini pour les sorcières et autres vampires. Voilà donc une mode qui sent définitivement le sapin.

Sapin... vous avez dit sapin !

## AUTONOMIE FISCALE RÉDUITE à 30 %

Les services fiscaux viennent de communiquer une estimation des changements des bases fiscales servant à l'établissement de la taxe professionnelle pour 2007.

La modification, sans concertation par l'État, de ces règles de la taxe professionnelle va produire des effets catastrophiques pour la communauté de communes.

CHARENTE-BOÈME-CHARRAUD sera en 2007 la communauté de communes charentaise la plus pénalisée par la nouvelle situation : 70 % des bases de cette taxe échapperont à la règle commune, forçant ainsi la collectivité à faire porter l'effort fiscal sur les entreprises composant les 30 % restant ou... sur les ménages.

La communauté de communes qui assurent notamment les travaux de voirie, presque 700 000 euros cette année, mais aussi la défense et la protection incendie, 425 000, ne perçoit directement à son profit que 1 millions d'euros.

L'essentiel des travaux dont l'aménagement de zones d'activités, de bâtiments relais, se réalise par emprunt avec la perspective d'une contrepartie : de nouveaux produits de taxe professionnelle.

Le gouvernement, en changeant la règle en cours de mandat, sans assumer les compensations mises en oeuvre par le passé lors de tels changements, a (délibérément ?) créé une rupture grave dans la gestion des collectivités.

Tous les projets de Charente-Boème-Charraud sont aujourd'hui menacés, y compris le financement des nouvelles constructions scolaires pourtant justifiées par l'arrivée de nouvelles familles dans nos communes.

Toutes les associations nationales d'élus, toutes tendances politiques confondues, se sont élevées contre cette décision. L'Assemblée générale des Communautés de France récemment réunie à Deauville a demandé un moratoire pour que les conséquences possibles sur les recettes fiscales soient mieux étudiées et fassent l'objet de fortes compensations.

La réponse négative du ministre présent laisse mal augurer des années à venir.



## RENCONTRE avec Marie France MICHAUD

Marie France MICHAUD est un personnage, en Charente et hors de la Charente. Elle fut en effet, de 1985 à 1998 conseillère générale du canton de Hiersac et conseillère régionale une douzaine d'année également. Sa place dans cette page rencontre était justifiée depuis un certain temps pour deux raisons : elle est maire de Trois-Palis, depuis 1978 et elle est aussi vice-présidente de la communauté de communes.

Une troisième raison justifiait sa présence : elle préside l'Association des Maires de Charente et organisait début octobre à Puymoyen l'assemblée générale de cette association, conclue par la remise du trophée régional du meilleur bulletin municipal. Elle fut d'abord la première femme en France à devenir Présidente d'une association départementale des maires. Et si notre communauté de communes peut être fière d'avoir trois femmes maires sur cinq communes, il faut retenir qu'elles sont seulement 10 % à présider aux destinées des communes de Charente. Elles étaient encore moins nombreuses en 1978 quand le Conseil Municipal l'élit maire, un an à peine après son entrée. Presque 30 ans après, interrogée sur les changements les plus significatifs de sa commune aux cours de cette période, Marie France MICHAUD pointe d'abord les éléments les plus concrets de la vie communale : dans les classes de l'école, le poêle à bois a été remplacé par le chauffage central et l'école, à l'image de la commune a vu ses effectifs démultipliés de 35 élèves à plus de 60. C'est d'ailleurs l'école qui a été la plus grande bénéficiaire de l'entrée dans la communauté de communes Charente-Boëme-Charraud : 430 000 euros pour construire une nouvelle cuisine et une nouvelle salle à manger accompagnées de nouveaux locaux pédagogiques. Marie France MICHAUD est aujourd'hui très heureuse de la présence de sa commune dans la communauté. « Nous sommes dans une communauté à taille humaine, où notre petite taille est relativement bien accueillie par toutes les autres communes ». Elle rappelle ainsi à cette occasion que le choix de son conseil avait été fait après consultation de deux autres communautés, celle de Chateaufort et celle de la

COMAGA, mais dont aucune des deux n'avaient manifesté de l'intérêt pour sa commune, malgré un passé en partie commun. Il faut dire aussi que Hiersac, chef lieu du canton de 13 communes dont Trois-Palis, s'est vu écartelé entre les deux communautés citées précédemment et celle de Rouillac.

Ces trois dernières décennies ont aussi été marquées par le déclin de l'agriculture périurbaine que la vice-présidente de la communauté chargée de ce dossier connaît bien en tant que femme d'exploitant.



Ainsi ne subsistent que deux exploitations à Trois-Palis auxquelles il faut ajouter une activité de maraîchage mais dont le siège social est hors commune.

Devenue maire avant la décentralisation relancée en 1982, Marie France MICHAUD est une fine observatrice de l'évolution du comportement de ses concitoyens pendant cette période où de nouvelles responsabilités ont été transférées aux collectivités par l'État. Aujourd'hui plus qu'avant les citoyens attendent beaucoup du maire, et seulement du maire. Pour un chien qui aboie la nuit et dérange des voisins, pour un adolescent en difficulté, pour un trou

dans un chemin, toutes les sollicitations sont dans la vie communale. Aussi prend-elle plaisir à travailler dans l'intercommunalité, curieuse et attentive aux projets de ses collègues dans les autres communes. Sa curiosité dépasse les frontières départementales bien qu'elle garde un œil ouvert sur l'action sociale menée par le Département ; elle n'oublie qu'elle en fut la vice-présidente en charge de cette politique, au moment où le Revenu Minimum d'Insertion fut créé.

Aujourd'hui, elle est toujours membre du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Marie France MICHAUD y défend le fleuve Charente. Car être maire d'une commune riveraine d'un fleuve n'a pas toujours été simple. Elle constate néanmoins que désormais, le fleuve Charente bien entretenu par l'institution interdépartementale ne crée plus de dommages aux rives de Trois-Palis. Mieux même, grâce à des fonds européens qu'elle a su mobiliser, madame le maire est fière des appontements installés sur les berges qui facilitent l'accès au pôle économique communal : la chocolaterie Letuffe. En bonne ambassadrice de sa commune Marie France MICHAUD fait de ces produits locaux une carte de visite quand elle se rend à l'une de ses nombreuses réunions au sein de l'Association des Maires de France dont elle fut il y a quelques années membre du bureau national. Elle sera à nouveau à Paris au cours de ce mois de novembre puisque s'y tient le Congrès des maires de France. Parmi les 8 à 10 000 participants elle se réjouit de pouvoir bénéficier de contacts directs avec les différents ministres pour faire avancer la cause communale.

Car pour Marie France MICHAUD, à Paris ou à Trois-Palis, cette cause est capitale.

## NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE

A COMPTER DU 2 NOVEMBRE 2006

Du lundi au jeudi  
de 9 h à 12 h et de 14 h 45 à 17 h

Le vendredi  
de 9 h à 12 h et de 14 h 45 à 18 h

Le samedi : de 9 h à 12 h  
LEVÉE DU COURRIER à 15 heures 15

## BRUITS DE VOISINAGE

Quelques extraits de l'arrêté préfectoral en vigueur :

« ... les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, etc...) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

-les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

-les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

-les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00

## Mise à jour du cadastre

Monsieur MARTEL, géomètre du cadastre, sera présent sur la commune à partir du mois d'octobre pour mesurer les nouvelles constructions et les extensions afin de mettre à jour les plans cadastraux.

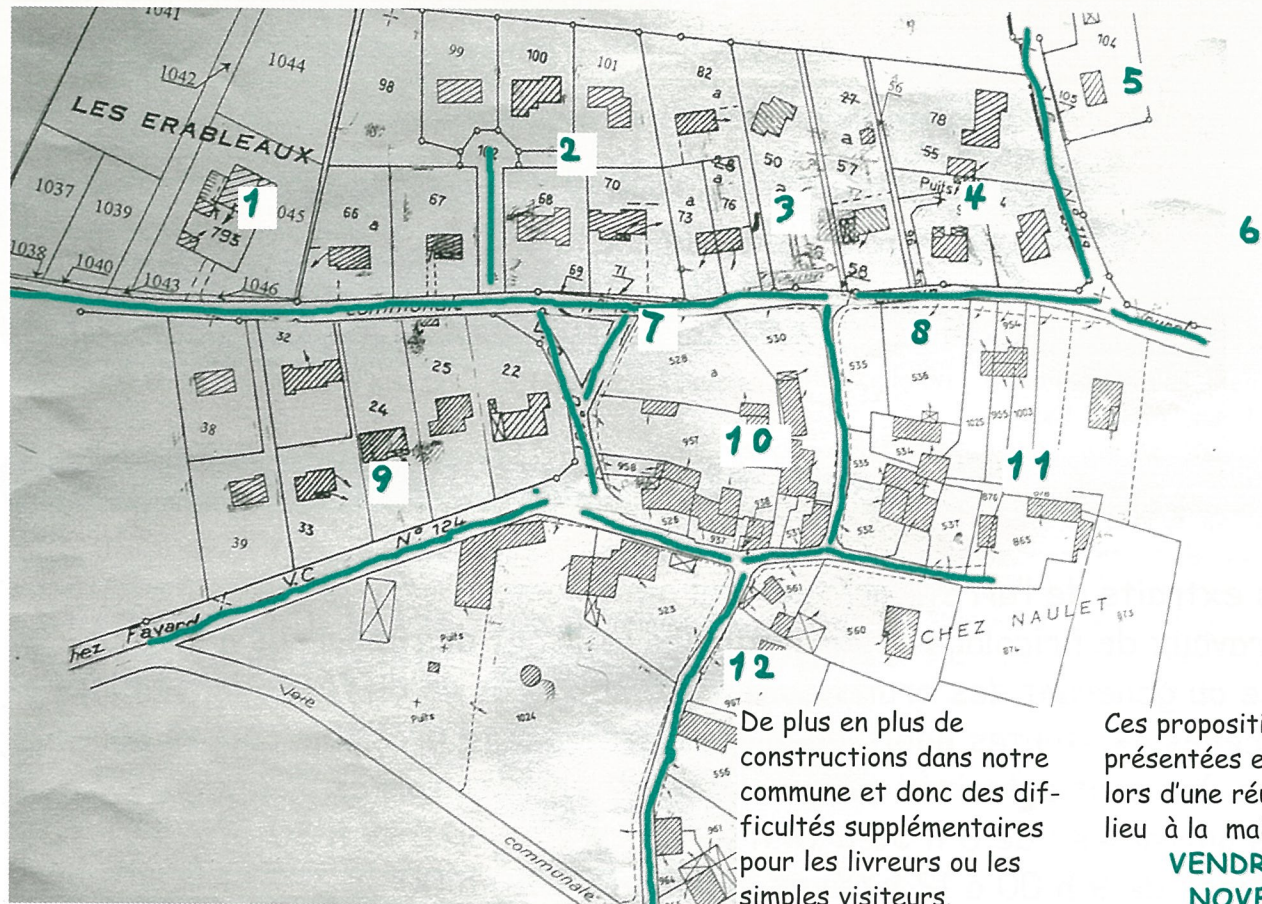
Merci de lui réserver votre meilleur accueil.

## LISTES ÉLECTORALES

Nous rappelons que pour être inscrit(e) sur les listes électorales 2007 vous devez vous présenter en mairie avant le 31 décembre 2006 muni(e) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour les jeunes ayant atteint ou atteignant l'âge de 18 ans entre le 1er mars 2006 et le 28 février 2007, l'inscription est, en principe, automatique. Nous conseillons toutefois de s'assurer auprès de la mairie, avant le 31 décembre, que c'est bien le cas.





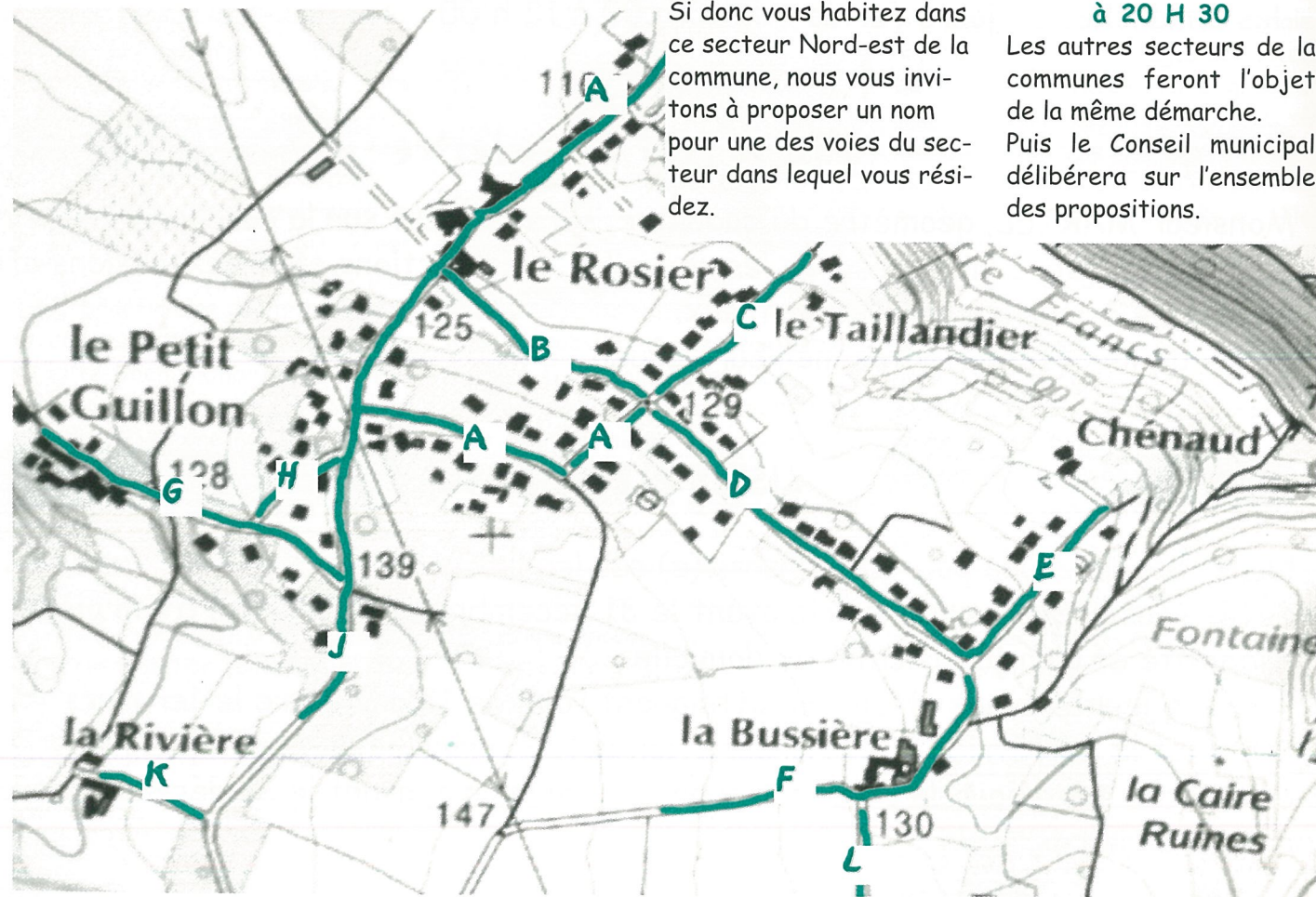
De plus en plus de constructions dans notre commune et donc des difficultés supplémentaires pour les livreurs ou les simples visiteurs.

Si donc vous habitez dans ce secteur Nord-est de la commune, nous vous invitons à proposer un nom pour une des voies du secteur dans lequel vous résidez.

Ces propositions seront présentées et discutées lors d'une réunion qui aura lieu à la mairie

**VENDREDI 24 NOVEMBRE à 20 H 30**

Les autres secteurs de la communes feront l'objet de la même démarche. Puis le Conseil municipal délibérera sur l'ensemble des propositions.



La fête pour l'Assemblée Générale de la MJC

18 h 30 :  
- Retour avec vidéos et photos sur la fête des 20 ans  
- Présentation en image des activités

**Assemblée Générale apéro convivial**

**VENDREDI 8 DÉCEMBRE**

**20 h : Buffet campagnard**  
**20 h 45 : Concert gratuit**

avec le groupe "Cargo" "le meilleur des années 70 à nos jours"  
Variété française et internationale : De Palmas, Téléphone, J.J. Goldman, U2, Beatles, Dire Straits, ...  
Renseignements : MJC au **05.45.67.84.38**

Jean Michel

TAMAGNA

expose

à la

M . J . C .

en

N O V E M B R E



**MARDI 7 NOVEMBRE**

**à 20 H 30 à la MJC**

**«INDIGÈNES»**

Ils venaient d'Afrique du nord, pour la liberté de la France





## CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS, JARDINS ET FERMES FLEURIES

### Catégorie Maisons fleuries

- 1- M et Mme NICOLEAU Marcelin
  - 2- M et Mme GACHINOIS Claude
  - 3- M et Mme CHIRON James
  - 4- Mme GONCALVES Maria
  - 5- M BASLAND Michel
  - 6ex- M et Mme FAYE Raymond
  - 6ex- Mme THOMAS Andrée
  - 8- M TRIAUD Yvon
  - 9- M et Mme GERMON Jean-François
  - 10 M et Mme BAUDON Guy
- Du 11ème au 23ème :  
Mme CHAGNAUD Antoinette,  
M KUREK Michel,  
M et Mme MAUTRÉ Jean-Pierre,  
M et Mme RIVET Yvon, Mme  
BRÉGIER Jacqueline, Mme PAS-  
QUIER Marie-Josèphe,  
M et Mme SUAUD Francis, Mme  
LUCAS Marie-Thérèse,  
M MOREAU Jules,  
M et Mme MARCETEAU Gaston,  
M et Mme GAUTHIER Roger,  
Mme MOUSNIER Yvonne,  
M et Mme GIREAUD Christian.

### Catégorie Jardins fleuris

- 1- M et Mme HERAUD Jean-Claude
  - 2- M et Mme DEMPURÉ Laurent
  - 3- M et Mme PELLET Jean
  - 4- M et Mme CAREL Guy
  - 5- M et Mme DEDIEU Jacques
  - 6- M et Mme HILAIRET Gilbert
  - 7ex- M et Mme GOUMARD Rémy
  - 7ex- M et Mme BLEUVAIS René
  - 9- M et Mme GLAPPIER Raymond
  - 10- M et Mme GAY Éric
- Du 11ème au 54ème : M et Mme  
DEGORCE Yvan, Mme HOUARD  
Marie-Louise, M et Mme BRÉGEAS  
Régis, M et Mme LACOSTE Jean,  
Mme BLEUVAIS Annick, M et Mme  
PÉRET Guy, M et Mme DANIÈRE  
Jean-Philippe, M et Mme LEOUTRE  
Pascal, M et Mme COUTANCEAU  
Joël, M et Mme BARS René, M et  
Mme ESSELY Yves, Mme LAFARGE  
Marie-Jeanne, M et Mme  
ANDRIES Michel, M et Mme  
TEXIER Jean-Pierre, M TAULOU  
Michel, M et Mme DOUSSAU Yvan,  
M et Mme BOURBON Jean-Yves,  
M et Mme DUCLOUT Claude, Mme  
MORISSET Odile,

M et Mme BONNET Daniel, Mme  
CLERFEUILLE Bérengère, M et  
Mme DEMERY Michel, M et Mme  
ALLAIN Régis, Mme PROUTEAU  
Siméon, M et Mme BASLAND  
Émile, M et Mme VAN DEN  
BUSSCHE Jean, Mme CHAUVE-  
RON Marie-France, M et Mme  
CHAGNAUD Jean-Claude, M et  
Mme AYRAULT Jacky, M et Mme  
CHABERNAUD Gilbert, M et Mme  
BRÉGEAS Francis, Mme EDELY  
Jacqueline, M et Mme LINERS  
Claude, Mme COUTURIER  
Christiane, M et Mme LAFARGE  
François, Mme BOUTHINON  
Christine, M et Mme DUPON Jean-  
Claude, M et Mme ANDRÉ Paul, M  
et Mme NAZAIRE Jacques, Mme  
GRILLET Josiane, M et Mme  
DUROUSSEAU Jean-Jacques, M et  
Mme HEINZ Arthur, M et Mme  
SOURY Bernard, M et Mme VAL-  
LADE Patrick.

### Catégorie Fermes fleuries

- 1- M et Mme GROLLEAU Bernard
- 2- M et Mme GROS Serge
- 3- M et Mme CRUEIZE Gilbert



Le public monastérien... avant le pot pour les fleurs ! (Photo Alain PORTE)

## BRADERIE POUR LA SOLIDARITÉ

La Braderie de la Solidarité  
aura lieu le  
samedi 18 novembre  
de 10 h à 12 h et de 14  
h à 18 h  
au 54 rue de la Boëme.

Vous y trouverez des vête-  
ments (neufs ou d'occasions),  
des jouets,...

Cette action est organisée  
par le Secours Populaire avec  
le soutien du Centre Social  
Intercommunal (membres des  
ateliers et de la commission  
Adultes-familles)

Venez aider quelqu'un grâce à  
votre contribution...

**SAMEDI  
18 NOVEMBRE**

**54 rue de la  
Boëme**

## ATELIERS EN FÊTE

Les ateliers en fête se dérou-  
leront le samedi 2 décembre  
après-midi au Centre Social.  
L'atelier de lien de Mouthiers  
du Centre Social intercommu-  
nal, l'atelier Soie et Matières  
de la MJC et le foyer rési-  
dence de Mouthiers expose-  
ront leurs créations qui pour-  
ront être achetées.

Les membres de la commis-  
sion Adultes-Familles du  
Centre Social et les membres  
de l'association des Parents  
d'Elèves de Mouthiers anime-  
ront des ateliers créatifs  
gratuits pour petits et  
grands.  
De quoi se faire plaisir, tout  
en soutenant des actions  
intercommunales quelques  
jours avant Noël.

**SAMEDI  
2 DÉCEMBRE**

**05.45.67.84.38**

## LIRE EN FÊTE



Le conte est bon avec Agnès DESCHAMPS... (Photo Alain PORTE)

L'information locale sur internet  
[www.mouthiers-sur-boeme.com](http://www.mouthiers-sur-boeme.com)



## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

27 Septembre : Margot BALAVOINE « le Petit Guillon »  
1er octobre : Maé RONDEAU « chemin du Peuplier Major »

### MARIAGES

7 octobre : Jean GUILLOIS et Jessica MARKOVIC  
« lotissement la Chauvéterie »  
14 octobre : Luc MARTIN et Sandrine LAVAL  
« le Gagnier »

### DÉCÈS :

28 septembre : Moïse René DENÉPOUX « Gersac »  
8 octobre : Michel PERRIN Angoulême  
14 octobre : Jeanne MÉTAYER « Foyer Personnes Agées »

## SUR VOTRE AGENDA

### NOVEMBRE

4 : Repas choucroute de l'Association des Artisans et commerçants à la salle des fêtes à 20 h  
5 : randonnée équestre par les attelages de la croix ronde au logis de Bournet à 9 h  
10 : loto du foot à la salle polyvalente  
11 : commémoration du 11 novembre 1918  
23 : établissement du calendrier des fêtes 2007 à la mairie à 20 h 30  
25 : soirée jeux des parents d'élèves salle polyvalente

### DECEMBRE

1er et 2 : téléthon inter-associations salle polyvalente  
10 : repas du cercle des aînés salle polyvalente

## PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.  
Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.  
Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême  
Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

## MÉDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE  
LE MEDECIN DE GARDE  
LE WEEK-END  
il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT  
Photos Alain PORTE

Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

Le prochain  
bulletin

sera le n° 260 (eh oui ça en fait un paquet !) Il sortira début décembre. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 novembre. Les activités prévues jusqu'au 15 décembre y figureront .



## CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

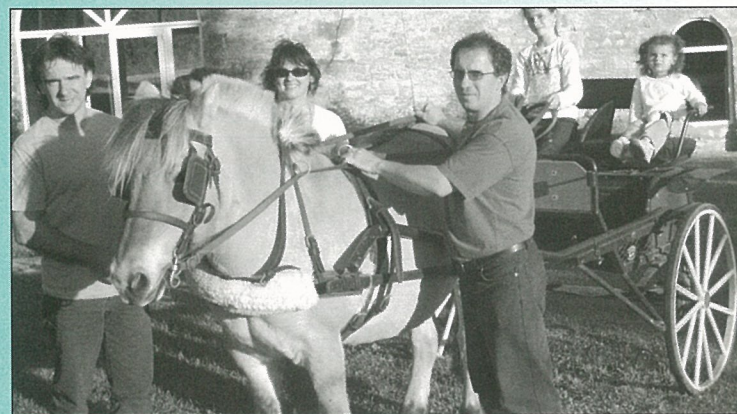
55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

### RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



Le chantier du Foyer logement présenté...



L'attelage, c'est trot beau..!



Durant l'éveil musical, on ne baille pas, on chante.

(Photos Alain PORTE)